



## Renseignements concernant la santé de l'enfant

Médecin traitant : .....

Adresse : .....

### Vaccination (à compléter obligatoirement)

DTCP (diphtérique, tétanique, coquelucheux et poliomyélitique): 1. .... / .... / .... 2. .... / .... / ....  
3. .... / .... / ....

RAPPELS : 1. .... / .... / .... 2. .... / .... / .... BCG : 1. .... / .... / .... 2. .... / .... / ....

Certains médicaments lui sont-ils interdits pour raisons médicales ? .....

Si oui, lesquels ? .....

Est-il allergique à certains aliments ? .....

**Joindre un bilan allergologique en cas d'allergie à des aliments particuliers.**

(Votre enfant fréquentera la restauration scolaire et l'accueil de loisirs sous réserve de la gravité de l'allergie présentée et après signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé)

Troubles de santé (asthme, port de lunettes, interdiction d'exercer une activité physique ou autres) :

Autres allergies ou troubles de santé et précautions à prendre : .....

Mon enfant suit un régime alimentaire spécial :  Sans porc  Sans viande

### POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES ACCUEILS DE LOISIRS, LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LES ÉTUDES :

Ces prestations sont accessibles à tous les enfants de la commune, sous réserve d'une inscription annuelle préalable, dans la limite des capacités d'accueils des structures.

Le principe de réservation s'applique à toutes ces prestations, elles s'effectuent en ligne via le portail famille. Les familles pourront inscrire leur(s) enfant(s) en amont de la rentrée scolaire et ce pour l'ensemble des jours souhaités, quelle que soit la fréquence.

Les familles **ne possédant pas d'outil informatique** pourront s'adresser à la Direction de la Famille et du Jumelage, **dans les délais impartis**, pour procéder à la réservation ou à l'annulation des jours de fréquentation des activités.

Les modalités de réservation sont détaillées pour chaque prestation dans le règlement intérieur :

« Mode de fonctionnement des services ».

L'accès aux prestations nécessitant une réservation obligatoire préalable, toute annulation ne respectant pas les délais impartis ou toute absence au service sera facturée à la famille si aucun justificatif (certificat médical), n'est transmis sous 48 heures.

### ENGAGEMENT DES PARENTS

**Droit à l'image : Souhaitez-vous que votre enfant apparaisse sur les supports de communication de la Ville ?**  
OUI  NON

Je soussigné M. et/ou Mme .....

• autorise les organisateurs à prendre, en cas d'accident ou d'urgence toutes les décisions d'hospitalisation et d'intervention clinique jugées indispensables par le médecin appelé et s'il est impossible de me joindre, m'engage à prendre en charge tous les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation afférents.

• **déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, des modalités d'organisation et de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire et m'engage à les respecter.**

• certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur cette fiche.

Saint-Maurice le,

Signature :